

~~~~~  
**Procès verbal**  
**du Comité syndical du vendredi 8 Avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 8 Avril 2022 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 24 Mars 2022.

|                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                                                   | Francis BARDEAU, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST est représentée par Antoine GOUTELLE, |
| Absents ou excusés :                                                                                | Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Claude REVEL, Jacques RIGAUD,                                                                                                                                |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16 et 2 pouvoirs de Me MORERE et M. DELJARRY |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint.

Le Président informe l'assemblée des pouvoirs de Me MORERE et M. DELJARRY.

M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour de la séance et propose de valider les procès-verbaux des comités Syndicaux passés : Comité Syndical SYDEL du 25 Janvier 2022, Comité Syndical SYDEL du 7 Janvier 2022, Comité Syndical SCoT du 7 Janvier 2022.

Monsieur le Président soumet donc au vote ces procès-verbaux, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

M. BARDEAU demande la parole et sollicite un report du vote du point N°5 sur la convention avec 3M.

M. REQUI souhaite également un report car cette action n'a pas été votée par les instances du Lodévois et Larzac.

Le Président demande l'avis des élus présents sur ce report.

M. SOTO précise que les agents du Pays et de 3M ont beaucoup travaillé sur cette action et qu'il est surpris car lors des réunions de travail cette éventualité n'a pas été abordée.

Le Président informe l'assemblée que la CCVH va signer de son côté un contrat de réciprocité et propose aux autres Communautés de communes de signer à leur rythme. Il précise que c'est toutefois dommage pour le Pays.

M. ROIG pense que la Gouvernance se complexifie avec les ajouts de commissions et en augmentant les contractualisations avec des territoires périphériques.

Thierry LANIESSE précise que les informations sont transmises et discutées très régulièrement avec les DGS des communautés de communes.

Le Président confirme que le Pays ne travaille pas tout seul mais toujours en association avec les 3 Communautés de communes, que les DGS sont systématiquement informés de tout et ne valide pas les reproches lancés sur un défaut d'information. Il suggère peut-être qu'il faille plutôt solliciter par courrier les 77 communes à l'avenir ?

Le Président donne alors son accord pour un décalage dans le temps.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-13 : EVALUATION ET ACTUALISATION DU SCHEMA DES MOBILITES DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture et présentation du rapport par M. LANIESSE, Mme MORERE étant excusée en dernière minute pour cause de COVID.

Thierry LANIESSE présente l'actualisation du rapport avec le lancement d'une étude avant la fin de l'année.

Il est précisé qu'une sollicitation supplémentaire auprès de l'ADEME (déjà financeur) et de la Région avec une aide de 2 micro-missions par l'AREC est prévue afin de minimiser le coût de l'action. Cela permettra à la Région de co-piloter le projet et de solliciter le CD34 sur le covoiturage.

M. SOTO se félicite des 800 inscrits sur Picholine.fr, action en plein essor.

Le Président fait part également des réflexions en cours pour sécuriser au mieux les emplacements des panneaux Picholines et pour améliorer la mise en relation des gens.

**L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.**



### **DÉLIBÉRATION N°2022-14 : MISE EN PLACE DE PARTENARIATS 2022 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3D (PAT)**

Le rapporteur était Mme VAN DER HORST mais malheureusement elle ne peut être présente (excusée Covid).

Aussi, la présentation est assurée par M. SOTO.

Partenariats dans cadre du PAT afin de soutenir l'alimentation de qualité pour la restauration qualitative.

M. ROIG informe l'assemblée qu'il est membre de l'abattoir de Pézenas et que ce dernier est en cours d'investissements pour la mise en place d'abattoirs mobiles.

M. SOTO confirme tout de même les difficultés de cet établissement malheureusement.

Il est précisé l'enjeu important entre PAT et mobilité à ne pas perdre de vue.

M. REQUI précise qu'à Lodève, les « Halles Solanid » agissent en ce sens.

M. BARDEAU précise qu'il a rencontré les « Halles Solanid », mais que ce dernier n'a pas la capacité de fournir actuellement plus de repas.

M. SALASC confirme qu'actuellement les bras et les forces manquent et que l'accès au foncier pose un réel problème également. Nous avons du travail à faire pour accueillir et installer des agriculteurs sur notre territoire.

M. SOTO confirme que beaucoup de travail est à prévoir à plusieurs niveaux : suivi contingences saison, problème de coût, éviter les contradictions dans les répartitions, continuer à évoluer dans ce sens et poursuivre le travail avec l'INRAE.

Mme FERNANDO rappelle qu'il ne faut pas oublier la lutte contre le gaspillage également.

Mme NEIL informe l'assemblée de l'accompagnement sur l'utilisation des composteurs et du tri fait par le Syndicat Centre Hérault.

M GABAUDAN présente également les actions de la Croix Rouge insertion sur le territoire pour la fourniture de produits bio.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

### **DÉLIBÉRATION N°2022-15 : CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUICHET UNIQUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE AVEC LE GEFOSAT – AVENANT 2022 A LA CONVENTION 2021-2023**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO, Mme MORERE étant excusée en dernière minute pour cause de COVID.

M. SOTO fait part des présentations réalisées par Mme MORERE auprès des communautés de communes et demande la poursuite des permanences du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (GURE) sur le Cœur d'Hérault assurée par le Gefosat.

M. REQUI confirme le succès de cette opération et sa confiance auprès de son propre opérateur qu'il ne souhaite pas changer.

M. BARDEAU porte à connaissance également son accord pour la poursuite de cette action.

Thierry LANIESSE présente le bilan 2021 avec une forte augmentation des accompagnements individuels, notamment sur le Clermontois, le GURE se complétant avec le dispositif régional du « Service public sur la rénovation énergétique ».

Thierry LANIESSE confirme le réel avantage de l'interlocuteur unique qui permet d'avancer en continuité et en cohérence puisque la Région a choisi de confier aussi le Service Public au GEFOSAT.

Il est ajouté que les accompagnements concernent majoritairement les maisons individuelles et les particuliers propriétaires. Il est mentionné également l'action Rénovissime de la CCVH en lien avec le PLH pour une bonne articulation.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

### **DÉLIBÉRATION N°2022-16 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ACTION « EXPOPHYTO » 2022 DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE ET DU PAT**

Lecture du rapport par M. SOTO.

M. SOTO précise l'importance de cette action au vu des connexions avec nos missions, à savoir la santé, l'alimentation, l'eau, l'agriculture. C'est une demande de subvention à activer auprès de l'agence de l'eau.

Thierry LANIESSE précise que ce dossier rentre dans le cadre du contrat de rivière qui devrait être signé prochainement.

M. SOTO mentionne que l'enveloppe globale de l'Agence de l'eau est en diminution.

Mme FERNANDO ajoute que cette aide concerne malheureusement, surtout les gros projets et les « mauvais élèves ».

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

### **DÉLIBÉRATION N°2022-17 : ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU CŒUR D'HERAULT – CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ELU-E-S « FACILITATEURS »**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO, Mme MORERE étant excusée pour cause de COVID.

M. SOTO informe l'assemblée que le séminaire a réuni 128 participants sur la journée du 28 mars au Sonambule à Gignac et que ce moment de partage a permis des débats riches en échanges et essentiels pour la dynamique du territoire. La mise en place d'un groupe d'élus-e-s dénommé « facilitateurs » pour construire et suivre les travaux de réécriture du projet de territoire doit également permettre une bonne implication politique dans cet exercice.

M. BARDEAU confirme que les rencontres ont été très positives et ont permis de mettre en exergue nos problématiques et des exemples pour continuer à rêver et aboutir à notre « Pays souhaité ».



M. ROIG exprime également son enthousiasme au sujet de la journée et des très bonnes nouvelles idées qui ont émergé : idée de la thématique « randonnée », et l'aspect « sentier » ré-inspirer pour notre réflexion comme image reprise par le grand témoin. Même si certaines idées du Grand témoin étaient trop insistantes sur certains sujets. En conclusion, une journée très dynamique et fluide.

Apparemment les associations et les entreprises étaient bien représentées.

De manière générale, le travail effectué par l'équipe du Pays a été très apprécié et aurait pu être plus mis en lumière.

M.REQUI exprime aussi la clarté des exposés et confirme la longueur de l'intervention du Yéti : un peu long et un peu trop didactique.

Pour M. VALERO, la journée a été très enrichissante et il souligne des difficultés de gestion du temps dans les groupes de travail.

En conclusion, M. SOTO confirme que les objectifs ont été atteints, que les contradictions sont aussi intéressantes et que l'idée des groupes facilitateurs est une bonne idée.

M.SOTO veut remercier tous les élus qui portent les différentes commissions. Il y a un maximum d'idées qui ressortent mais il conviendra d'éviter les contradictions dans la vision d'ensemble.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.***

Après le traitement des points de l'ordre du jour, le Président revient sur le SCOT, sur l'avancement des derniers ajouts de la séance du 24/04/2022 pour ajustements.

M. REQUI annonce un certain retard sur les questions d'agriculture et sur les énergies renouvelables et qu'il n'a pas eu le retour de la CDPNAF.

M. SOTO n'est malheureusement pas surpris du retard de la CDPNAF. En conséquence, ces derniers ajouts et changements ont un impact sur le calendrier d'élaboration du SCOT avec nécessité de proposer un nouvel avenant au bureau d'études Tercia avec l'organisation d'une CAO.

M. CARCELLER annonce le lancement du sac « Le Comporte » en annonçant l'envoi des invitations par le service Tourisme.

#### **INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT :**

Le Président accueille une délégation du Bureau du Conseil de développement composé de Mme Sophie GIRAUD, co-Présidente du CoDev, Mme Annie DALBAN et M Charlie FABRE, membres du Conseil d'administration du Codev. Le Président présente les travaux et annonce le bilan d'activités 2021 qui va être présenté.

M. SOTO remercie le CODEV de ces travaux et rappelle que le CoDev du Cœur d'Hérault est présent au CA de l'Association nationale des Pôles et Pays de France. Il souligne l'importance des regards croisés apportés par le CODEV et remercie l'ensemble de ses membres pour son implication sur le territoire.

M. SOTO confirme et considère que le CODEV est réellement un interlocuteur et qu' on le relancera pour la mobilisation des élus car le lien CODEV/Elus est encore difficile à assurer. Il est précisé également que chaque communauté de communes a son propre fonctionnement.

Il est proposé une organisation comme pour la « conférence territoriale de la Région » :

- ✓ Mise en place d'une auto-saisine du CODEV avec actions développement et recherche de financements complémentaires par le CODEV pour la mise en place d'actions
- ✓ Présentation et proposition en Comité Syndical
- ✓ Validation par les instances des Communautés de communes pour mise en œuvre

Selon M. FABRE, il y a une importance des enjeux partagés et de la feuille de route.

M. SOTO remercie encore le CODEV pour cette implication et souligne l'importance de la prise en compte du cadre institutionnel pour pouvoir avancer dans de bonnes conditions.

Validation sur le principe d'un travail du CODEV sur les énergies renouvelables dans le territoire.

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault, venus nombreux.

La séance est levée à 11h30.

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON



